

BULLETIN BIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES DEMINEURS
DE BELGIQUE (A.S.B.L.)

Secrétariat : 30, rue Saint-Jean, Tervuren
C. C. P. No 7537.94

Rédaction :
Lunette 8/9 Berchem-Anvers

TROISIEME ANNEE — No 2
Mars 1949



VG

Si j'avais

Toutes les histoires qui commencent par « Si j'avais... » ouvrent toutes grandes les portes du Rêve. C'est ainsi qu'il m'arrive de divaguer, sans doute, songeant : « Si je recevais tous les mois d'un seul Démineur une toute petite lettre, quel beau journal je pourrais faire. Et je rêve et je rêve.

Et voilà non pas une lettre qui m'arrive mais bien des histoires, des articles entiers, éclatant de nouveauté et beaux comme des sous neufs et voilà que d'autres me sont encore promis.

Quel est le magicien qui a fait cela, qui a donné le coup de baguette ? Question qui restera peut-être sans réponse. On me dit cependant que les instances de notre Président ne sont pas étrangères à cela. Quoi qu'il en soit, voici que les imaginations qui étaient sans doute simplement engourdies se sont mises à travailler et les souvenirs viennent sourdre sous la plume de collaborateurs bénévoles.

Hier et Aujourd'hui

LOMMEL

Aujourd'hui, en 1949, on peut dire que le Centre de Lommel est définitivement organisé. Il comporte trois parties bien distinctes qui sont :

1. la plaine de sautage.
2. le dépôt proprement dit.
3. la cité de « Lommel-Barrack ».

« LOMMEL-BARRACK ».

Le visiteur qui, venant de Lommel-Village, après un voyage de 4 à 5 km. par un mauvais chemin, parallèle au canal de jonction Escaut-Meuse, est tout à coup surpris de voir flotter nos couleurs nationales au-dessus d'une belle baraque perdue dans des sapins.

S'approchant davantage, il verra un magnifique terrain de foot-ball, un terrain de volley-ball, un garage en tôle, et, en bordure de la baraque, un coquet jardinet. L'ensemble est éminemment sympathique et l'on peut féliciter le Sous-

Historique

Le « Lommel » qui nous intéresse (nous voulons dire évidemment les ronds en bois) est une immense plaine bordée au Nord par la frontière hollandaise, à l'Est par la route de Lommel à Luyksgestel en Hollande, au Sud par le canal de jonction de l'Escaut à la Meuse et à l'Ouest par les bois de Postel.

Ainsi délimitée, cette plaine a une superficie de près de 1.200 Ha. Pour le stockage et la destruction de munitions, on n'en utilise cependant que 200 Ha. environ.

Cette situation privilégiée attira d'eux l'attention des Alliés qui, dès la libération, utilisèrent cette plaine comme champ de manœuvres pour chars et comme champ de destructions. Ils

En 1946, on songea à organiser Lommel comme champ de destructions. Il s'agissait en effet d'évacuer rapidement les munitions allemandes (près de 400 T.) restées stockées à proximité de l'aérodrome de Brustem. Une explosion partielle de ce dépôt en décembre 1946, provoqua de gros dégâts matériels dans les maisons avoisinantes, et fit accélérer le rythme de l'évacuation.

Celle-ci n'était pas terminée que le SEDEE (Anvers) fut chargé d'étudier le stockage de 1.000 T. de munitions à détruire devant être évacuées de

ment engourdis se sont mises à travailler et les souvenirs viennent sourdre sous la plume de collaborateurs bénévoles !

Voici donc que vont paraître des articles sur la vie des Démineurs encore en service. Peut-être cela intéressera-t-il les Anciens de savoir ce que peuvent bien faire ceux qui sont encore là. Nous commencerons par ceux de Lommel, Centre jnt Destruction, le dernier né du SEDEE et qui tout jeune qu'il soit constitue néanmoins une véritable ruche bourdonnante d'activité.

Aujourd'hui Lommel, demain suivront, j'en suis convaincu, ceux de Landen, West-Roosebeke, Meerdael, Cognelée, et que sais-je encore. Je sais aussi que je vais recevoir, de tous les coins de Belgique où il y a un Démineur, un petit mot, un résumé des activités du chantier de l'endroit.

Et si les plumes sont parfois malhabiles à exprimer ce que l'on ressent en faisant son travail de tous les jours, personne n'y trouvera à redire parce que nous savons tous que c'est du « vécu ».

Alors ! tous à vos plumes, partez ! Je vous retiens plus et n'oubliez pas qu'un Démineur reste toujours sur la Brèche.

Bob DEM.

Cotisations 1949.

Par des circonstances indépendantes de la rédaction du Journal, nous ne sommes pas à même de communiquer les C. C. P. des sections provinciales. Payez donc votre cotisation au cours d'une réunion, par lettre ou par mandat ou à la rigueur en versant à notre C. C. P. 753794.

dinet. L'ensemble est éminemment sympathique et l'on peut féliciter le Sous-Lieutenant Van der Henst qui, en continuant l'œuvre de ses prédécesseurs a pu rendre attrayant ce petit coin perdu dans l'immense plaine.

La baraque comporte trois locaux dont le plus grand sert de living-room à une quinzaine de nos démineurs. Un local plus petit sert de bureau et de magasin; le troisième de dimensions encore plus modestes sert de cuisine.

Le living-room est pourvu d'une table de ping-pong très engageante. Le visiteur sourit car il se dit que le séjour dans cette thébaïde ne doit pas manquer de charmes pour un sportif.

En fait, un terrain de foot-ball, un terrain de volley-ball, une table de ping-pong..., tout cela pour une vingtaine d'hommes qui font des travaux de terrassement à longueur de journée..., et dont l'âge moyen se situe vers 40 ans, tout cela semble indiquer que le moral est bon !

Le visiteur veut maintenant aller voir ces braves à l'œuvre, mais il a poussé une tête là-tantôt à la cuisine, et il doit d'abord goûter un excellent « Bovril » bien chaud, préparé par notre truculent cuistot qui ne voudrait, pour rien au monde, manquer aux lois de l'hospitalité.

LE DEPOT DE LOMMEL.

Pour se diriger vers la plaine de sautage, on doit longer le dépôt. Celui-ci est continué par un rectangle de 500 m. sur 1.500 m., délimité par des coupe-feux tracés au moyen de bull-dozers. A l'intérieur de ce rectangle se trouvent une quarantaine de silos de munitions à détruire, distants de 135 m. environ l'un de l'autre. Chaque silo contient de 50 à 100 T. de munitions à détruire. Il serait difficile de vous en montrer le détail car

me champ de manœuvres pour chars et comme champ de destructions. Ils y créèrent de belles routes sur rondins en bois, pour en faciliter l'accès.

Dès 1945, la plaine fut repérée par le SEDEE (Limbourg), alors sous le commandement du Capitaine-Commandant Linden, qui l'utilisa comme champ occasionnel de destructions. Cependant les Alliés partis, les chemins furent vendus

le stockage de 1.000 T. de munitions à détruire devant être évacuées de Zwijndrecht. Cette évacuation ne prit fin que vers janvier 1948: près de 3.500 tonnes (au lieu des 1.000 t. primitivement prévues) de munitions y furent amenées de Zwijndrecht. Ceci pendant que la destruction d'engins y fonctionnait déjà à une cadence oscillant entre 100 et 200 Tonnes par mois.

ces silos sont recouverts de terre (ce n'est pas pour cacher des secrets atomiques, rassurez-vous !). Et il serait fastidieux de vous les montrer tous, car la visite de ces 40 silos constitue une promenade de plus de 3 heures !

LA PLAINE DE SAUTAGE.

Nous y sommes enfin arrivés, devant un paysage lunaire de 600 m. x 60 m. environ. On est un peu déçu car on croyait trouver un chantier de travail et on ne trouve qu'un désert ! Il est cependant

Lommel " Barrak "



L'ŒUVRE NATIONALE des Orphelins, Veuves et Ascendants des Victimes de la Guerre

Le Moniteur des 14 et 15 février 1949, publie la loi du 28-12-1948, réglant l'organisation et le fonctionnement de cette institution.

L'Œuvre nationale est chargée du patronage et de l'assistance matérielle au bénéfice des orphelins, des veuves et des ascendants des victimes civiles et militaires de la guerre 14-18 et de la guerre de 40-45.

L'action d'aide matérielle de l'Œuvre nationale est limitée aux orphelins, veuves et ascendants dont les ressources sont insuffisantes.

En cas de remariage, les revenus professionnels et autres du nouveau conjoint entrent également en ligne de compte dans l'évaluation des ressources de famille de l'ayant-droit.

Sont réputés orphelins de guerre, les enfants mineurs, y compris ceux de mariages contractés après le 11-11-18 ou après le 8 mai 1945, dont le père ou, en cas de pré-décès du père, la mère ou le soutien de famille a succombé ou viendrait à succomber par suite d'une cause imputée à la guerre par les autorités compétentes.

Sont assimilés à ces orphelins, les enfants dont le père, la mère ou le soutien

de surveiller l'emploi des fonds alloués aux pupilles du chef des lois sur les pensions militaires et sur les indemnités réparatrices des dommages de guerre occasionnés aux personnes;

d'organiser et de surveiller le placement des enfants, en accord avec leurs représentants légaux;

d'apporter aux parents et ascendants et particulièrement à la veuve l'aide morale et matérielle nécessaire dans l'éducation et la formation professionnelle des enfants etc.

de veiller notamment à ce que soient appliquées la législation et la réglementation organisant la gratuité des études et l'octroi de bourses aux étudiants, prisonniers de guerre et prisonniers politiques et la gratuité de l'instruction aux enfants des prisonniers de guerre et des prisonniers politiques mis à mort ou décédés en captivité ou des suites de celle-ci; d'assurer aux enfants des victimes de la guerre reconnus, les soins médicaux et pharmaceutiques gratuits jusqu'à l'âge de 18 ans;

de pourvoir à la désignation des visiteurs et de s'assurer de l'accomplissement régulier de leur mission;

d'aider de ses subsides les œuvres privées qui viennent en aide aux orphelins,

Lommel (suite)

CHARGEMENT D'UN FOURNEAU



habité et on y travaille aussi ! Il y a 7 hommes ici qui creusent des fourneaux; et les voilà précisément qui sortent de leurs trous..., des trous de 2 m. de profondeur !

Chaque fourneau représente un mètre cube et demi de terre à enlever. Après avoir mis en place les engins explosifs, il faudra à nouveau déplacer ce volume, ce qui fait trois mètres cubes par fourneau. On fait sauter jusqu'à 36 fourneaux par jour, des fourneaux de 300 à 600 kilogs d'engins (soit 6 fourneaux par homme, soit 18 mètres cubes de terres à déplacer !).

Le Sous-Lieutenant Van der Henst prétend que ce travail constitue un excellent

née à Lommel. La voici à l'intention des personnes désireuses de faire une cure de grand air et de solliciter pension à la cité de « Lommel-Barrack ».

Il s'agit évidemment du programme d'hiver, pratiqué par nos pensionnaires.

La vie commence à se manifester vers 6 h. 35 : le personnel de cuisine (caporal De Rijcke et soldat Van Doorselaer) se lève et prépare le café des hommes qui se lèvent vers 6 h. 45. Le déjeuner se prolonge jusques 7 h. 30.

A 7 h. 45 a lieu le départ des équipes:

1. L'équipe I commandée par le Sergent Goffings a aujourd'hui un programme chargé : recolements à Mechelen-sur-Meuse, Zonhoven et Beverloo !

2. L'équipe II conduite par le Sergent Spittaël se rend à la plaine de sautage pour y préparer les fourneaux.

3. L'équipe III sous les ordres du Sergent Dumortier va charger sur camion et amener sur place les projectiles à détruire.

Il n'y a pas de temps à perdre car une première série de 12 fourneaux doit sauter vers 10 heures, une seconde série vers 12 h. 15.

Vers 12 h. 30, tous les hommes, sauf l'équipe de recolement, sont réunis pour le déjeuner.

De 13 à 14 h., il y a sports : l'équipe Abrams-Meskens rencontre aujourd'hui l'équipe De Rijcke-Cosemans en ping-pong « double-messieurs », et la partie sera acharnée !

A l'intention de gens plus rassis, ou attendant de pouvoir disposer de la table de ping-pong, il y a aussi un jeu de « vogelpik » où se distinguent particulière-

fants dant le père, la mère ou le soutien de famille se trouve dans l'impossibilité de gagner normalement sa vie par suite d'une incapacité totale ou partielle importante de travail résultant de blessures, maladies ou infirmités occasionnées ou aggravées par des faits de guerre.

Il n'est fait aucune distinction entre les orphelins des victimes civiles de la guerre et les orphelins de militaires.

Les veuves et ascendants ne pourront être assimilés par l'Œuvre nationale que si le mari ou bien le fils ou la fille est décédé ou vient à décéder des suites de faits de guerre, ou pour autant qu'ils soient ou qu'ils deviennent titulaires de ce chef d'une pension ou d'une allocation, par application des lois sur les pensions militaires ou sur la réparation des dommages aux victimes civiles de la guerre.

L'Œuvre nationale a pour attributions principales : de veiller, au profit de ses protégés, à l'observation des dispositions du Code civil concernant les tutelles et de la législation relative à l'enfance.

vées qui viennent en aide aux orphelins, veuves et ascendants des victimes de la guerre.

Pour le placement des bénéficiaires de l'Œuvre, pour les soins et tous les services utiles à leur assistance, l'Œuvre nationale exerce sa mission en collaboration, dans toute la mesure du possible, partout où ils existent, avec les organismes et services sociaux, locaux ou régionaux agréés par le ministre de la Santé publique et de la Famille et, notamment, avec le service social de l'armée, pour le patronage des orphelins, veuves et ascendants de militaires de carrière.

Les visiteurs désignés par l'Œuvre ont pour mission exclusive d'aider de leurs conseils les représentants légaux des orphelins et les personnes auxquelles la garde des pupilles a été confiée, ainsi que les autres bénéficiaires de l'Œuvre.

Nous reviendrons sur cette question, lorsque aura paru l'A. R. qui doit régler l'application et l'exécution de la présente loi.

EXTRAIT DE CENTURIO

A MEDITER

Quand on a vu tomber ses camarades, ses frères, on a peu le goût pour les protestations et les gestes et la grandiloquence. C'est trop facile de faire des phrases en regard du sacrifice suprême, de l'holocauste de ceux qui sont morts ou qui ont couru cent fois le risque de la mort, L'orsqu'on a couru soi-même ce risque de la mort, on est devenu incapable de phrases ronflantes sur la Patrie.

Mgr Picard

entend que ce travail constitue un excellent entraînement pour le ping-pong ! Et à en voir les résultats, je crois qu'il doit avoir raison !

A 1.500 m. de là, nous voyons un camion évoluer au milieu du dépôt ; c'est une seconde équipe de 7 hommes qui va amener une ration d'engins auprès de chaque fourneau. Voilà le camion qui s'amène sur la position. Les obus (qui sont précisément peu dangereux parce que sans fusée) sont déchargés à une cadence record, et disposés dans les trous. Les fourneaux sont amorcés, les trous comblés et damés, ...et maintenant la mise à feu !

Une installation souterraine permanente, de câbles électriques a été réalisée qui permet de faire sauter successivement 12 fourneaux à quelques secondes d'intervalle. Nous pouvons y assister de l'abri de mise à feu qui est à 200 m. de là.

Cet abri - pure merveille du genre - est dû au génie bâtisseur de notre Premier Chef De Vleeschouwer. Il aurait enthousiasmé une famille de troglodytes (à condition qu'elle ne soit pas trop nombreuse) et en tous cas, il fait l'admiration de toutes les « huiles » qui l'ont honoré de leur visite ! On y est et on s'y sent parfaitement à l'aise pendant que, de l'intérieur, le Sergent Spittaël met à feu électriquement les 12 fourneaux. Pour chaque explosion, on perçoit nettement une première onde de choc assez faible, suivie à une demi seconde d'intervalle d'un ébranlement plus sérieux.

Tout cela a duré cinq minutes au plus, 6.000kilos d'engins sont détruits... et un nouveau cycle de sautage de 12 fourneaux peut maintenant commencer !

UNE JOURNEE A LOMMEL.

J'ai demandé au Sous-Lieutenant Van der Henst un petit programme de la jour-

gelpik » où se distinguent particulièrement les camarades Van Kerkhove, Moe-lants, De Grijse et De Smedt Edgard.

Les autres hôtes de la pension se délassent les membres en taquinant le ballon sur le terrain de foot-ball.

Le travail cependant reprend vers 14 heures : une 3e série de fourneaux doit sauter vers 16 h. 15, car le match volley-ball qui doit opposer l'équipe d'Anvers à l'équipe Flandres-Limbourg, occupe tous les esprits !

Le 3e repas est généralement servi en chambre, vers 18 heures.

Ne pensez pas maintenant que la table de ping-pong ou le « vogelpik » seront délaissés, malgré les possibilités de délassement qu'offrent la lecture et les cartes !

UNE BELLE CHARGE !
Des tonnes d'engins désormais inoffensifs...



Et voilà le tableau de la vie à Lommel, qui termine cet article. Je m'empresse avant de vous dire au revoir, de vous prévenir que la pension est complète à « Lommel-Barrack » et qu'on a déjà dû y refuser du monde !

Le Capitaine COTTON.

Ran et Ran, Ran, Ran

AVISSE

Aux Démineurs, Militaires de Carrière

Comment se pose pour vous la question de la pension ?

Le fait d'avoir été admis au rengagement ne change rien à vos droits éventuels à une pension d'ancienneté. En effet tous les services accomplis, soit comme soldé ou appointé, soit comme milicien, rappelé, volontaire ou appointé sont considérés comme des services effectifs pour ouvrir les droits à pension.

On a droit à une pension d'ancienneté :

a) après 10 ans de service effectif et être déclaré hors d'état de continuer à servir;

b) après 20 ans de service effectif, (y compris les services civils, donc service accompli dans une administration de l'Etat, en vertu d'une nomination définitive).

En principe chaque année de service donne droit à 1/60 de votre traitement, pour la pension. Nous en reparlerons.

Mais beaucoup de démineurs ont versé, avant leur entrée à l'armée, des sommes variables à la Caisse de Retraite, soit par retenue sur leur salaire, soit volontairement. Or depuis qu'ils se trouvent sous les armes plus aucun versement n'a été fait pour eux et cette omission a créé un vide ou un trou dans leur compte à la Caisse de Retraite. Pour avoir droit à une pension de vieillesse complète, de 18000 à 21000 frs., il faut avoir fait des versements réguliers. Beaucoup n'ont pas effectué les versements minima requis pour les années 1944 à 1948. Aussi nous vous conseillons vivement de faire le nécessaire, pour que cette situation ne s'aggrave pas, en faisant des versements volontaires de 10 frs par mois ou d'un minimum de 120 frs par an à effectuer au cours du mois anniversaire de votre naissance. Le retard ne peut plus être comblé. De cette façon tous ceux qui quittent l'armée ont droit à une

n'aura pas l'importance d'une pension de vieillesse complète, mais qui sera néanmoins très appréciable.

Beaucoup se figurent que la retenue des 6 % effectuée sur le traitement sert à constituer la pension d'ancienneté. Il n'en est rien, la pension d'ancienneté est gratuite et cette retenue sert uniquement à constituer la pension de survie pour votre épouse.

Songez donc à vos vieux jours, faites un petit effort maintenant, il vous mettra à l'abri des soucis, lorsque vous ne pourrez plus travailler.

COMMUNIQUE TRES IMPORTANT

Un grand danger a menacé les démineurs. Par un ensemble de circonstances il avait été décidé que l'indemnité de danger devait être soumise à la retenue pour taxe professionnelle, avec effet rétroactif pour les années 1945 et suivantes.

Après quatre mois de travail acharné, de démarches, visites et requêtes nous avons pu enregistrer un certain succès. La retenue sera effectuée à partir du 1 août 1948, sans effet rétroactif cependant. Ce remarquable résultat signifie pour chaque démineur démobilisé ou présent un cadeau de 3000 fr par an de présence au déminage. La suppression complète n'a pu nous être accordée, parce qu'il existe en ce moment trop d'autres travailleurs qui exécutent également une besogne plus ou moins dangereuse ou à grande responsabilité et avaient également sollicité une exonération complète ou partielle, tels que les aviateurs, les parachutistes, les commandos, certains encaisseurs, les mineurs, etc.

Nous remercions M. le Ministre des Finances pour la solution acceptable qu'il a

Une Interpellation...

Un Hommage

Le mercredi 12 janvier 1949, le très sympathique et grand patriote M. le Sénateur Hubert de Grootte, Bourgmestre de Houthulst, Capitaine-Commandant de réserve de cavalerie, a bien voulu en séance publique du Sénat, défendre la cause des démineurs en des termes très flatteurs pour nos braves.

M. le Ministre de la Défense Nationale, le Colonel de Fraiteur, dans sa réponse, s'est exprimé comme suit :

« M. de Grootte a parlé d'un service éminemment sympathique, le service d'enlèvement et de destruction des engins explosifs. Il a rendu un hommage particulier à ce service, en raison de la tâche dangereuse et inquiète qu'il a accomplie.

« Je rends moi-même hommage à ce service en rappelant qu'en été, nous nous sommes trouvés dans la situation désagréable de voir encore sur notre territoire 30.000 Tonnes d'explosifs, de détonateurs, etc. se trouvant dans la région de Hanut-Waremme.

« Mesquinerie ne sert
Nettoyage s'impose
Danger ne craint. »

« A cette époque, l'affaire ayant été sérieusement prise en main, le service de destruction est parvenu, en un temps minimum à débayer les terrains de cette région de toutes les caisses de munitions et projectiles qui s'y trouvaient. »

La Fraternelle des Démineurs de Belgique exprime à M. le Sénateur de Grootte, ses profonds remerciements et l'assure de la respectueuse considération des démineurs.

La Fraternelle des Démineurs de Belgique remercie M. le Ministre de la Défense Nationale de la bienveillance avec laquelle il a bien voulu parler des démineurs.

La Fraternelle des Démineurs de Belgique se porte garante de ce que ses membres, en activité de service, mettront tout en œuvre pour que soit assurée jusqu'en fin de mission la tâche qu'ils ont entreprise et qu'ils accomplissent journellement, sans forfanterie ni peur, pénétrés de la devise du S. E. D. E. E. :

MESSAGE AUX PARENTS

Déjà à l'heure actuelle une cinquantaine d'enfants ont été inscrits pour participer au camp de vacances organisé par l'A.E.P. et qui se tiendra au mois d'août prochain à Momignies (10 km. Ouest de Chimay).

Nous nous permettons d'insister auprès des parents qui n'ont pas encore pris position, pour qu'ils se décident à faire de même pour leurs enfants et ce au plus tôt, avant qu'il ne soit trop tard.

L'écho nous est parvenu de ce que certains parents craignant d'envoyer leurs

coup de gosses ne connaissent même pas chez eux. De plus le grand air et le pittoresque du site ne peuvent que développer leur santé et leur joie de vivre.

Renseignez-vous autour de vous auprès des enfants ayant déjà campé; leurs commentaires enthousiastes vous convaincront mieux que toute description de notre part.

Essayez ! Envoyez-y vos enfants; le seul ennui que vous aurez sera lorsque, de retour, vous enfants pleureront pour retourner au plus vite vers « leur camp »

vivement de faire le nécessaire, pour que cette situation ne s'aggrave pas, en faisant des versements volontaires de 10 frs par mois ou d'un minimum de 120 frs par an à effectuer au cours du mois anniversaire de votre naissance. Le retard ne peut plus être comblé. De cette façon tous ceux qui quittent l'armée avant d'avoir droit à une pension d'ancienneté et qui, plus tard se-
 (3) rat de nouveau assujettis à la sécurité sociale, conservent leurs droits quasi complets à leur pension de vieillesse; même ceux qui s'en iront de l'armée titulaires d'une pension d'ancienneté auront en surplus droit à une rente de vieillesse, qui

dangereuse ou à grande responsabilité et avaient également sollicité une exonération complète ou partielle, tels que les aviateurs, les parachutistes, les commandos, certains encaisseurs, les mineurs, etc.

Nous remercions M. le Ministre des Finances pour la solution acceptable qu'il a bien voulu donner à ce problème; nous remercions également M. le Ministre de la Défense Nationale, M. le Sénateur de Groote, MM. Lefebure, Molitor et Schraepen de même que le Lt-Col. Samijn et le Major Porrewijck pour leur bienveillante intervention dans cette épineuse question.

Image classique :
Travail à la sonde et au détecteur.



Chimay).

Nous nous permettons d'insister auprès des parents qui n'ont pas encore pris position, pour qu'ils se décident à faire de même pour leurs enfants et ce au plus tôt, avant qu'il ne soit trop tard.

L'écho nous est parvenu de ce que certains parents craignent d'envoyer leurs enfants dans tel home de vacances prétextant que la nourriture ne sera peut-être pas parfaite ou que le logement n'y sera pas « royal ».

Nous dirons à ceux-là : « Soyez sans crainte; le camp est organisé dans des conditions d'hygiène et de vie que beau-

des enfants ayant déjà campé, leurs commentaires enthousiastes vous convaincront mieux que toute description de notre part.

Essayez ! Envoyez-y vos enfants; le seul ennui que vous aurez sera lorsque, de retour, vos enfants pleureront pour retourner au plus vite vers « leur camp » où ils ont coulé de si belles heures.

Nous vous rappelons que le prix de la pension ne vous reviendra qu'à 20 francs par jour; les orphelins des démineurs bénéficient de la gratuité de la pension. PARENTS ! pensez au bonheur et au bien-être de vos enfants !

MON REVE FAMILIER

Je fais souvent ce rêve étrange et pénétrant

D'une femme inconnue, et que j'aime et
[qui m'aime

Et qui n'est, chaque fois, ni tout à fait la
[même,

Ni tout à fait une autre, et m'aime et me
[comprend

Car elle me comprend, et mon cœur, tran-
[sparent

Pour elle seule, hélas ! cesse d'être un
[problème.

Pour elle seule, et les moiteurs de mon
[front blême,

Elle seule les sait rafraîchir en pleurant.

Est-elle brune, blonde ou rousse ? je l'i-
[gnore.

Son nom ? Je me souviens qu'il est doux
[et sonore

Comme ceux des aimés que la vie exila.

Son regard est pareil au regard des statues,

Et, pour sa voix lointaine, et calme, et
[grave, elle a

L'inflexion des voix chères qui se sont
[tues.

VERLAINE

Nos petites annonces

FIANÇAILES

Nous avons le plaisir d'annoncer les fiançailles :
de Monsieur RAINOTTE, notre grand bienfaiteur avec Mademoiselle LELOUP, du sympathique Sous-Lieutenant de réserve Jean MAHAIN avec Mademoiselle Heather GARRICK.

NOMINATIONS

Le Major Samijn est nommé Lt-Colonel honoraire. D'autre part, les Lieutenants Desaegher et Jansens ont été promus capitaines. Toutes nos félicitations.

Demande

Une veuve de démineur âgée de 30 ans, mère d'un enfant de 6 ans, demande place de concierge. Connaît les deux langues nationales. (Prière de s'adresser au Secrétariat)

OFFRE.

L'U.F.A.C. organise une excursion en Hollande les 23 et 24 avril. Voyage en autocar, départ de Bruxelles, Anvers ou Gand, participation, tout compris 300 fr. Les membres, que la chose intéresse, peuvent nous écrire, nous leur ferons parvenir programme et conditions exactes.



Flandre OCCIDENTALE

La Vie de nos Sections

BRABANT



La Journée des démineurs

A Courtrai

le dimanche 23 janvier 1949

23 démineurs émérites honorés

par l'Administration Communale

Après Bruges et Ypres, Courtrai à son tour, a connu sa grande réunion annuelle de la Section Flandre Occidentale. Aussi,

ratif et reconnaissant aux Corps des Démineurs, et aussi particulièrement, au Lt-Col. Samyn. Il rappela la conduite

La section provinciale du Brabant a inauguré mardi 22 février dernier son nouveau local « Le Brasseur », rue au Beurre, à Bruxelles.

Au cours de cette réunion nous avons eu le grand honneur d'entendre Maître R. de Keersmaeker, Capitaine-Commandant de réserve. Chef du Réseau Carol. Il ne nous est malheureusement pas possible de reproduire ici la conférence dont le sujet était « La Guerre des Renseignements sous l'occupation allemande » et quoiqu'en dise l'orateur, cette conférence, bien que toute technique qu'elle fut, était des plus captivantes. On ne présente pas un orateur tel que Maître de Keersmaeker et nul ne pouvait mieux le faire que le Capitaine Guillaume, c'est pourquoi nous lui cédon's en quelque sorte la parole en

panisant ne sont que le reflet.

Mais ce poète est aussi un homme d'action. Il l'a prouvé de la manière la plus éclatante au cours de la guerre, lorsque sollicité, sur les instances des autorités de Londres, il accepta dans des conditions extrêmement périlleuses de prendre la tête d'un service de contre-espionnage — le Réseau Carol — avec mission de pénétrer les réseaux allemands d'espionnage.

Il réussit avec brio parfait à capter leur totale confiance, à telle enseigne que certains officiers allemands des services d'espionnage n'en sont pas encore revenus à l'heure actuelle...

Mais de telles missions n'allaient pas, malheureusement, sans d'énormes risques — connus et acceptés par lui, et aussi par sa femme. la cantatrice Lucy NORMAN

Après Bruges et Ypres, Courtrai à son tour, a connu sa grande réunion annuelle de la Section Flandre Occidentale. Aussi, sur la place du Marché, y avait-il une animation inaccoutumée; des démineurs et anciens démineurs venus des coins les plus reculés de la province s'y trouvaient rassemblés. Un cortège, composé d'environ 300 membres de la Fraternelle et ayant le drapeau du IIe Bataillon en tête, parcourut les rues de Courtrai.

A 11 heures, une messe solennelle fut chantée par M. l'Aumônier ROOSE, R., ancien aumônier du IIe Bataillon.

L'église était bondée. De nombreuses délégations d'Anciens Combattants avaient tenu à faire acte de présence, ainsi que M. A. De Taye, représentant national et bourgmestre de Courtrai, MM. Lagae, échevin de Terrie, secrétaire communal, le Lt-Col. Samyn, et d'autres représentants de mouvements patriotiques, œuvres sociales, etc.

Après la lecture de l'Evangile, un sermon impressionnant et tout de circonstance fut tenu par l'ancien Aumônier des démineurs Baert qui en termes vigoureux, apporta un hommage émouvant à ceux qui tombèrent sous la devise : « SOIS FORT DANS LE COMBAT ».

M. Baert clôtura son sermon par une prière adressée à Ste-Barbe, patronne des Démineurs.

Les personnalités et délégués se rendirent alors au monument aux Morts, précédés des nombreux drapeaux et délégations. Le Lt-Col. Samyn au nom de la Fraternelle, y déposa une gerbe garnie aux couleurs nationales, après quoi une minute de silence fut observée.

Une réception eut lieu dans la salle gothique de l'Hôtel de ville. M. le Bourgmestre ouvrit la séance par un discours par lequel il apporta, un hommage admi-

ratif et reconnaissant aux Corps des Démineurs, et aussi particulièrement, au Lt-Col. Samyn. Il rappela la conduite héroïque et l'intervention efficace de cet officier et de ses hommes durant l'occupation et après la libération.

Il accorda également une pensée à ceux qui sont tombés au service du déminage, à leur veuve, leurs orphelins, ainsi qu'aux nombreux invalides.

Une remise de décorations eut lieu ensuite à 23 démineurs pour les nombreux services rendus. Furent du nombre: le Lt-Col. Samyn, le Cap. Samyn, l'Adj. Bories, l'Adj. Vande Velde, le serg. Goethals, etc. Le Lt-Col. prit la parole pour remercier la Ville de Courtrai et son maire pour tout l'honneur qui était rendu ce jour aux démineurs. Il rappela brièvement les terribles bombardements subis par la Ville, le sauvetage des sinistrés et l'enlèvement des bombes non explosées.

Cette belle cérémonie se termina par un vin d'honneur offert à tous les présents.

Un démocratique dîner rassembla les démineurs à la Taverne des Sports. Vers 3 heures commença la grande assemblée générale qui eut lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Le Lt-Col. Samyn fit rapport sur les multiples activités des sections de Flandres au cours de l'année 1948. Il remercia aussi les différents bienfaiteurs du déminage. Après quoi un hommage spécial fut rendu au Sergent Nuytens, grand invalide.

Une distribution de diplômes et d'insignes fut suivie d'une tombola monstre. Une partie dansante clôtura heureusement la journée.

En résumé, ce fut une magnifique journée pour nos démineurs.

d'après DENYS, Roger.

et nul ne pouvait mieux le faire que le Capitaine Guillaume, c'est pourquoi nous lui cédon's en quelque sorte la parole en reproduisant ci-dessous la présentation qu'il a faite du conférencier.

Mon Général, Mesdames, Messieurs,

Au moment de vous présenter notre Conférencier de ce soir, mon ami, Maître Robert de Keersmaecker — et je puis vous avouer que son amitié m'honore grandement — il me revient en mémoire la chanson de Mac Nab dont vous vous souvenez sans doute et qui s'intitule « La chanteuse et le conférencier », parce que notre Conférencier lui aussi est l'auteur de sa conférence, mais que, fort heureusement il n'est pas mort...

Ei s'il n'est pas mort, c'est grâce sans doute à une justice immanente, car notre ami de Keersmaecker est un pèlerin de l'aventure qui en connaît et en accepte tous les risques.

Sainte-Beuve, je crois, disait qu'il existe dans la plupart des hommes un poète mort jeune à qui l'homme survit. Notre ami, lui, n'a jamais cessé d'être un poète, si l'on entend par là non seulement le versificateur, mais l'homme qu'a toujours animé le goût de l'évasion intérieure et qui a su transposer ses rêves dans la réalité, pour les vivre en une sorte de « chanson de gestes » qui lui a procuré toutes les exaltations du poème.

« Homme libre, toujours tu chériras la mer ». Ce vers de Mallarmé, Robert de Keersmaecker l'a vécu, lui dont le premier geste d'indépendance a consisté dans un engagement sur un navire en partance pour les Amériques. Et ainsi l'on peut dire qu'il a été en quelque sorte un as de la barre avant de devenir un maître du barreau... Il en a rapporté des poèmes, des sujets de chanson et sans doute aussi une sorte de nostalgie dont ses goûts d'his-

maîtreusement, sans d'énormes risques — connus et acceptés par lui, et aussi par sa femme, la cantatrice Lucy NORMAN, qui le secondait dans sa tâche. Et c'est à sa présence d'esprit que nous devons sans doute de pouvoir écouter ce soir notre conférencier.

Car un beau jour, sur dénonciation d'un agent belge d'un autre réseau, la Police secrète allemande fit irruptio⁸³¹ chez lui et l'arrêta séance tenante. Fort heureusement, sa femme avait pu, payant d'audace, faire disparaître les preuves les plus accablantes de l'importance du rôle qu'ils avaient joué à la tête de leur réseau. Tous deux furent jetés en prison, et tous deux connurent les horreurs de la mise au secret pendant des semaines et des mois, des sévices et des interrogatoires du 3ème degré. Fort heureusement encore, la libération survint alors que Robert de Keersmaecker se trouvait au Camp de Beverloo. Et ici de nouveau, la Justice immanente joua en sa faveur, puisque pour lui aussi, ce fut la libération.

Ce que fut le rôle du contre-espionnage, rôle obscur et tellement ingrat, lui-même va vous l'exprimer. Je suis convaincu que vous l'écouteriez comme il se doit pour quelqu'un qui sait de quoi il parle et qui a payé très cher pour le savoir.

Maître de Keersmaecker, la Fraternelle des Démineurs de Belgique nous remercie d'avoir bien voulu pour ses membres ouvrir pour un soir des pages du livre de votre vie que vous aviez juré ne jamais ouvrir. Vous avez bien voulu le faire, parce que vous aviez le sentiment de vous trouver avec des camarades de combat, combattants obscurs et soldats au ralenti comme vous le disiez si bien, nous vous sommes d'autant plus reconnaissants d'avoir avant la lettre senti combien nous vous avions compris et admiré.

BULLETIN BIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES DEMINEURS
DE BELGIQUE (A.S.B.L.)

Secrétariat : 30, rue Saint-Jean, Tervuren
C. C. P. No 7537.94

Rédaction :
Lunette 8/9 Berchem-Anvers

TROISIEME ANNEE — No 2
Mars 1949



VG

Si j'avais

Toutes les histoires qui commencent par « Si j'avais... » ouvrent toutes grandes les portes du Rêve. C'est ainsi qu'il m'arrive de divaguer, sans doute, songeant : « Si je recevais tous les mois d'un seul Démineur une toute petite lettre, quel beau journal je pourrais faire. Et je rêve et je rêve.

Et voilà non pas une lettre qui m'arrive mais bien des histoires, des articles entiers, éclatant de nouveauté et beaux comme des sous neufs et voilà que d'autres me sont encore promis.

Quel est le magicien qui a fait cela, qui a donné le coup de baguette ? Question qui restera peut-être sans réponse. On me dit cependant que les instances de notre Président ne sont pas étrangères à cela. Quoi qu'il en soit, voici que les imaginations qui étaient sans doute simplement engourdies se sont mises à travailler et les souvenirs viennent sourdre sous la plume de collaborateurs bénévoles.

Hier et Aujourd'hui

LOMMEL

Aujourd'hui, en 1949, on peut dire que le Centre de Lommel est définitivement organisé. Il comporte trois parties bien distinctes qui sont :

1. la plaine de sautage.
2. le dépôt proprement dit.
3. la cité de « Lommel-Barrack ».

« LOMMEL-BARRACK ».

Le visiteur qui, venant de Lommel-Village, après un voyage de 4 à 5 km. par un mauvais chemin, parallèle au canal de jonction Escaut-Meuse, est tout à coup surpris de voir flotter nos couleurs nationales au-dessus d'une belle baraque perdue dans des sapins.

S'approchant davantage, il verra un magnifique terrain de foot-ball, un terrain de volley-ball, un garage en tôle, et, en bordure de la baraque, un coquet jardin. L'ensemble est éminemment sympathique et l'on peut féliciter le Sous-

Historique

Le « Lommel » qui nous intéresse (nous voulons dire évidemment les ronds en bois) est une immense plaine bordée au Nord par la frontière hollandaise, à l'Est par la route de Lommel à Luyksgestel en Hollande, au Sud par le canal de jonction de l'Escaut à la Meuse et à l'Ouest par les bois de Postel.

Ainsi délimitée, cette plaine a une superficie de près de 1.200 Ha. Pour le stockage et la destruction de munitions, on n'en utilise cependant que 200 Ha. environ.

Cette situation privilégiée attira d'eux l'attention des Alliés qui, dès la libération, utilisèrent cette plaine comme champ de manœuvres pour chars et comme champ de destructions. Ils

En 1946, on songea à organiser Lommel comme champ de destructions. Il s'agissait en effet d'évacuer rapidement les munitions allemandes (près de 400 T.) restées stockées à proximité de l'aérodrome de Brustem. Une explosion partielle de ce dépôt en décembre 1946, provoqua de gros dégâts matériels dans les maisons avoisinantes, et fit accélérer le rythme de l'évacuation.

Celle-ci n'était pas terminée que le SEDEE (Anvers) fut chargé d'étudier le stockage de 1.000 T. de munitions à détruire devant être évacuées de,

ment engourdis se sont mises à travailler et les souvenirs viennent sourdre sous la plume de collaborateurs bénévoles !

Voici donc que vont paraître des articles sur la vie des Démineurs encore en service. Peut-être cela intéressera-t-il les Anciens de savoir ce que peuvent bien faire ceux qui sont encore là. Nous commencerons par ceux de Lommel, Centre jnt Destruction, le dernier né du SEDEE et qui tout jeune qu'il soit constitue néanmoins une véritable ruche bourdonnante d'activité.

Aujourd'hui Lommel, demain suivront, j'en suis convaincu, ceux de Landen, West-Roosebeke, Meerdael, Cognelée, et que sais-je encore. Je sais aussi que je vais recevoir, de tous les coins de Belgique où il y a un Démineur, un petit mot, un résumé des activités du chantier de l'endroit.

Et si les plumes sont parfois malhabiles à exprimer ce que l'on ressent en faisant son travail de tous les jours, personne n'y trouvera à redire parce que nous savons tous que c'est du « vécu ».

Alors ! tous à vos plumes, partez ! Je vous retiens plus et n'oubliez pas qu'un Démineur reste toujours sur la Brèche.

Bob DEM.

Cotisations 1949.

Par des circonstances indépendantes de la rédaction du Journal, nous ne sommes pas à même de communiquer les C. C. P. des sections provinciales. Payez donc votre cotisation au cours d'une réunion, par lettre ou par mandat ou à la rigueur en versant à notre C. C. P. 753794.

dinet. L'ensemble est éminemment sympathique et l'on peut féliciter le Sous-Lieutenant Van der Henst qui, en continuant l'œuvre de ses prédécesseurs a pu rendre attrayant ce petit coin perdu dans l'immense plaine.

La baraque comporte trois locaux dont le plus grand sert de living-room à une quinzaine de nos démineurs. Un local plus petit sert de bureau et de magasin; le troisième de dimensions encore plus modestes sert de cuisine.

Le living-room est pourvu d'une table de ping-pong très engageante. Le visiteur sourit car il se dit que le séjour dans cette thébaïde ne doit pas manquer de charmes pour un sportif.

En fait, un terrain de foot-ball, un terrain de volley-ball, une table de ping-pong..., tout cela pour une vingtaine d'hommes qui font des travaux de terrassement à longueur de journée..., et dont l'âge moyen se situe vers 40 ans, tout cela semble indiquer que le moral est bon !

Le visiteur veut maintenant aller voir ces braves à l'œuvre, mais il a poussé une tête là-tantôt à la cuisine, et il doit d'abord goûter un excellent « Bovril » bien chaud, préparé par notre truculent cuistot qui ne voudrait, pour rien au monde, manquer aux lois de l'hospitalité.

LE DEPOT DE LOMMEL.

Pour se diriger vers la plaine de sautage, on doit longer le dépôt. Celui-ci est continué par un rectangle de 500 m. sur 1.500 m., délimité par des coupe-feux tracés au moyen de bull-dozers. A l'intérieur de ce rectangle se trouvent une quarantaine de silos de munitions à détruire, distants de 135 m. environ l'un de l'autre. Chaque silo contient de 50 à 100 T. de munitions à détruire. Il serait difficile de vous en montrer le détail car

me champ de manœuvres pour chars et comme champ de destructions. Ils y créèrent de belles routes sur rondins en bois, pour en faciliter l'accès.

Dès 1945, la plaine fut repérée par le SEDEE (Limbourg), alors sous le commandement du Capitaine-Commandant Linden, qui l'utilisa comme champ occasionnel de destructions. Cependant les Alliés partis, les chemins furent vendus

le stockage de 1.000 T. de munitions à détruire devant être évacuées de Zwijndrecht. Cette évacuation ne prit fin que vers janvier 1948: près de 3.500 tonnes (au lieu des 1.000 t. primitivement prévues) de munitions y furent amenées de Zwijndrecht. Ceci pendant que la destruction d'engins y fonctionnait déjà à une cadence oscillant entre 100 et 200 Tonnes par mois.

ces silos sont recouverts de terre (ce n'est pas pour cacher des secrets atomiques, rassurez-vous !). Et il serait fastidieux de vous les montrer tous, car la visite de ces 40 silos constitue une promenade de plus de 3 heures !

LA PLAINE DE SAUTAGE.

Nous y sommes enfin arrivés, devant un paysage lunaire de 600 m. x 60 m. environ. On est un peu déçu car on croyait trouver un chantier de travail et on ne trouve qu'un désert ! Il est cependant

Lommel " Barrak "



L'ŒUVRE NATIONALE des Orphelins, Veuves et Ascendants des Victimes de la Guerre

Le Moniteur des 14 et 15 février 1949, publie la loi du 28-12-1948, réglant l'organisation et le fonctionnement de cette institution.

L'Œuvre nationale est chargée du patronage et de l'assistance matérielle au bénéfice des orphelins, des veuves et des ascendants des victimes civiles et militaires de la guerre 14-18 et de la guerre de 40-45.

L'action d'aide matérielle de l'Œuvre nationale est limitée aux orphelins, veuves et ascendants dont les ressources sont insuffisantes.

En cas de remariage, les revenus professionnels et autres du nouveau conjoint entrent également en ligne de compte dans l'évaluation des ressources de famille de l'ayant-droit.

Sont réputés orphelins de guerre, les enfants mineurs, y compris ceux de mariages contractés après le 11-11-18 ou après le 8 mai 1945, dont le père ou, en cas de pré-décès du père, la mère ou le soutien de famille a succombé ou viendrait à succomber par suite d'une cause imputée à la guerre par les autorités compétentes.

Sont assimilés à ces orphelins, les enfants dont le père, la mère ou le soutien

de surveiller l'emploi des fonds alloués aux pupilles du chef des lois sur les pensions militaires et sur les indemnités réparatrices des dommages de guerre occasionnés aux personnes;

d'organiser et de surveiller le placement des enfants, en accord avec leurs représentants légaux;

d'apporter aux parents et ascendants et particulièrement à la veuve l'aide morale et matérielle nécessaire dans l'éducation et la formation professionnelle des enfants etc.

de veiller notamment à ce que soient appliquées la législation et la réglementation organisant la gratuité des études et l'octroi de bourses aux étudiants, prisonniers de guerre et prisonniers politiques et la gratuité de l'instruction aux enfants des prisonniers de guerre et des prisonniers politiques mis à mort ou décédés en captivité ou des suites de celle-ci; d'assurer aux enfants des victimes de la guerre reconnus, les soins médicaux et pharmaceutiques gratuits jusqu'à l'âge de 18 ans;

de pourvoir à la désignation des visiteurs et de s'assurer de l'accomplissement régulier de leur mission;

d'aider de ses subsides les œuvres privées qui viennent en aide aux orphelins,

Lommel (suite)

CHARGEMENT D'UN FOURNEAU



habité et on y travaille aussi ! Il y a 7 hommes ici qui creusent des fourneaux; et les voilà précisément qui sortent de leurs trous..., des trous de 2 m. de profondeur !

Chaque fourneau représente un mètre cube et demi de terre à enlever. Après avoir mis en place les engins explosifs, il faudra à nouveau déplacer ce volume, ce qui fait trois mètres cubes par fourneau. On fait sauter jusqu'à 36 fourneaux par jour, des fourneaux de 300 à 600 kilogs d'engins (soit 6 fourneaux par homme, soit 18 mètres cubes de terres à déplacer !).

Le Sous-Lieutenant Van der Henst prétend que ce travail constitue un excellent

née à Lommel. La voici à l'intention des personnes désireuses de faire une cure de grand air et de solliciter pension à la cité de « Lommel-Barrack ».

Il s'agit évidemment du programme d'hiver, pratiqué par nos pensionnaires.

La vie commence à se manifester vers 6 h. 35 : le personnel de cuisine (caporal De Rijcke et soldat Van Doorselaer) se lève et prépare le café des hommes qui se lèvent vers 6 h. 45. Le déjeuner se prolonge jusques 7 h. 30.

A 7 h. 45 a lieu le départ des équipes:

1. L'équipe I commandée par le Sergent Goffings a aujourd'hui un programme chargé : recolements à Mechelen-sur-Meuse, Zonhoven et Beverloo !

2. L'équipe II conduite par le Sergent Spittaël se rend à la plaine de sautage pour y préparer les fourneaux.

3. L'équipe III sous les ordres du Sergent Dumortier va charger sur camion et amener sur place les projectiles à détruire.

Il n'y a pas de temps à perdre car une première série de 12 fourneaux doit sauter vers 10 heures, une seconde série vers 12 h. 15.

Vers 12 h. 30, tous les hommes, sauf l'équipe de recolement, sont réunis pour le déjeuner.

De 13 à 14 h., il y a sports : l'équipe Abrams-Meskens rencontre aujourd'hui l'équipe De Rijcke-Cosemans en ping-pong « double-messieurs », et la partie sera acharnée !

A l'intention de gens plus rassis, ou attendant de pouvoir disposer de la table de ping-pong, il y a aussi un jeu de « vogelpik » où se distinguent particulière-

fants dant le père, la mère ou le soutien de famille se trouve dans l'impossibilité de gagner normalement sa vie par suite d'une incapacité totale ou partielle importante de travail résultant de blessures, maladies ou infirmités occasionnées ou aggravées par des faits de guerre.

Il n'est fait aucune distinction entre les orphelins des victimes civiles de la guerre et les orphelins de militaires.

Les veuves et ascendants ne pourront être assimilés par l'Œuvre nationale que si le mari ou bien le fils ou la fille est décédé ou vient à décéder des suites de faits de guerre, ou pour autant qu'ils soient ou qu'ils deviennent titulaires de ce chef d'une pension ou d'une allocation, par application des lois sur les pensions militaires ou sur la réparation des dommages aux victimes civiles de la guerre.

L'Œuvre nationale a pour attributions principales : de veiller, au profit de ses protégés, à l'observation des dispositions du Code civil concernant les tutelles et de la législation relative à l'enfance.

vées qui viennent en aide aux orphelins, veuves et ascendants des victimes de la guerre.

Pour le placement des bénéficiaires de l'Œuvre, pour les soins et tous les services utiles à leur assistance, l'Œuvre nationale exerce sa mission en collaboration, dans toute la mesure du possible, partout où ils existent, avec les organismes et services sociaux, locaux ou régionaux agréés par le ministre de la Santé publique et de la Famille et, notamment, avec le service social de l'armée, pour le patronage des orphelins, veuves et ascendants de militaires de carrière.

Les visiteurs désignés par l'Œuvre ont pour mission exclusive d'aider de leurs conseils les représentants légaux des orphelins et les personnes auxquelles la garde des pupilles a été confiée, ainsi que les autres bénéficiaires de l'Œuvre.

Nous reviendrons sur cette question, lorsque aura paru l'A. R. qui doit régler l'application et l'exécution de la présente loi.

EXTRAIT DE CENTURIO

A MEDITER

Quand on a vu tomber ses camarades, ses frères, on a peu le goût pour les protestations et les gestes et la grandiloquence. C'est trop facile de faire des phrases en regard du sacrifice suprême, de l'holocauste de ceux qui sont morts ou qui ont couru cent fois le risque de la mort, L'orsqu'on a couru soi-même ce risque de la mort, on est devenu incapable de phrases ronflantes sur la Patrie.

Mgr Picard

entend que ce travail constitue un excellent entraînement pour le ping-pong ! Et à en voir les résultats, je crois qu'il doit avoir raison !

A 1.500 m. de là, nous voyons un camion évoluer au milieu du dépôt ; c'est une seconde équipe de 7 hommes qui va amener une ration d'engins auprès de chaque fourneau. Voilà le camion qui s'amène sur la position. Les obus (qui sont précisément peu dangereux parce que sans fusée) sont déchargés à une cadence record, et disposés dans les trous. Les fourneaux sont amorcés, les trous comblés et damés, ...et maintenant la mise à feu !

Une installation souterraine permanente, de câbles électriques a été réalisée qui permet de faire sauter successivement 12 fourneaux à quelques secondes d'intervalle. Nous pouvons y assister de l'abri de mise à feu qui est à 200 m. de là.

Cet abri - pure merveille du genre - est dû au génie bâtisseur de notre Premier Chef De Vleeschouwer. Il aurait enthousiasmé une famille de troglodytes (à condition qu'elle ne soit pas trop nombreuse) et en tous cas, il fait l'admiration de toutes les « huiles » qui l'ont honoré de leur visite ! On y est et on s'y sent parfaitement à l'aise pendant que, de l'intérieur, le Sergent Spittaël met à feu électriquement les 12 fourneaux. Pour chaque explosion, on perçoit nettement une première onde de choc assez faible, suivie à une demi seconde d'intervalle d'un ébranlement plus sérieux.

Tout cela a duré cinq minutes au plus, 6.000kilos d'engins sont détruits... et un nouveau cycle de sautage de 12 fourneaux peut maintenant commencer !

UNE JOURNEE A LOMMEL.

J'ai demandé au Sous-Lieutenant Van der Henst un petit programme de la jour-

gelpik » où se distinguent particulièrement les camarades Van Kerkhove, Moe-lants, De Grijse et De Smedt Edgard.

Les autres hôtes de la pension se délassent les membres en taquinant le ballon sur le terrain de foot-ball.

Le travail cependant reprend vers 14 heures : une 3e série de fourneaux doit sauter vers 16 h. 15, car le match volley-ball qui doit opposer l'équipe d'Anvers à l'équipe Flandres-Limbourg, occupe tous les esprits !

Le 3e repas est généralement servi en chambre, vers 18 heures.

Ne pensez pas maintenant que la table de ping-pong ou le « vogelpik » seront délaissés, malgré les possibilités de délassement qu'offrent la lecture et les cartes !

UNE BELLE CHARGE !
Des tonnes d'engins désormais inoffensifs...



Et voilà le tableau de la vie à Lommel, qui termine cet article. Je m'empresse avant de vous dire au revoir, de vous prévenir que la pension est complète à « Lommel-Barrack » et qu'on a déjà dû y refuser du monde !

Le Capitaine COTTON.

Ran et Ran, Ran, Ran

AVISSE

Aux Démineurs, Militaires de Carrière

Comment se pose pour vous la question de la pension ?

Le fait d'avoir été admis au rengagement ne change rien à vos droits éventuels à une pension d'ancienneté. En effet tous les services accomplis, soit comme soldé ou appointé, soit comme milicien, rappelé, volontaire ou appointé sont considérés comme des services effectifs pour ouvrir les droits à pension.

On a droit à une pension d'ancienneté :

a) après 10 ans de service effectif et être déclaré hors d'état de continuer à servir;

b) après 20 ans de service effectif, (y compris les services civils, donc service accompli dans une administration de l'Etat, en vertu d'une nomination définitive).

En principe chaque année de service donne droit à 1/60 de votre traitement, pour la pension. Nous en reparlerons.

Mais beaucoup de démineurs ont versé, avant leur entrée à l'armée, des sommes variables à la Caisse de Retraite, soit par retenue sur leur salaire, soit volontairement. Or depuis qu'ils se trouvent sous les armes plus aucun versement n'a été fait pour eux et cette omission a créé un vide ou un trou dans leur compte à la Caisse de Retraite. Pour avoir droit à une pension de vieillesse complète, de 18000 à 21000 frs., il faut avoir fait des versements réguliers. Beaucoup n'ont pas effectué les versements minima requis pour les années 1944 à 1948. Aussi nous vous conseillons vivement de faire le nécessaire, pour que cette situation ne s'aggrave pas, en faisant des versements volontaires de 10 frs par mois ou d'un minimum de 120 frs par an à effectuer au cours du mois anniversaire de votre naissance. Le retard ne peut plus être comblé. De cette façon tous ceux qui quittent l'armée ont droit à une

n'aura pas l'importance d'une pension de vieillesse complète, mais qui sera néanmoins très appréciable.

Beaucoup se figurent que la retenue des 6 % effectuée sur le traitement sert à constituer la pension d'ancienneté. Il n'en est rien, la pension d'ancienneté est gratuite et cette retenue sert uniquement à constituer la pension de survie pour votre épouse.

Songez donc à vos vieux jours, faites un petit effort maintenant, il vous mettra à l'abri des soucis, lorsque vous ne pourrez plus travailler.

COMMUNIQUE TRES IMPORTANT

Un grand danger a menacé les démineurs. Par un ensemble de circonstances il avait été décidé que l'indemnité de danger devait être soumise à la retenue pour taxe professionnelle, avec effet rétroactif pour les années 1945 et suivantes.

Après quatre mois de travail acharné, de démarches, visites et requêtes nous avons pu enregistrer un certain succès. La retenue sera effectuée à partir du 1 août 1948, sans effet rétroactif cependant. Ce remarquable résultat signifie pour chaque démineur démobilisé ou présent un cadeau de 3000 fr par an de présence au déminage. La suppression complète n'a pu nous être accordée, parce qu'il existe en ce moment trop d'autres travailleurs qui exécutent également une besogne plus ou moins dangereuse ou à grande responsabilité et avaient également sollicité une exonération complète ou partielle, tels que les aviateurs, les parachutistes, les commandos, certains encaisseurs, les mineurs, etc.

Nous remercions M. le Ministre des Finances pour la solution acceptable qu'il a

Une Interpellation...

Un Hommage

Le mercredi 12 janvier 1949, le très sympathique et grand patriote M. le Sénateur Hubert de Groote, Bourgmestre de Houthulst, Capitaine-Commandant de réserve de cavalerie, a bien voulu en séance publique du Sénat, défendre la cause des démineurs en des termes très flatteurs pour nos braves.

M. le Ministre de la Défense Nationale, le Colonel de Fraiteur, dans sa réponse, s'est exprimé comme suit :

« M. de Groote a parlé d'un service éminemment sympathique, le service d'enlèvement et de destruction des engins explosifs. Il a rendu un hommage particulier à ce service, en raison de la tâche dangereuse et inquiète qu'il a accomplie.

« Je rends moi-même hommage à ce service en rappelant qu'en été, nous nous sommes trouvés dans la situation désagréable de voir encore sur notre territoire 30.000 Tonnes d'explosifs, de détonateurs, etc. se trouvant dans la région de Hanut-Waremme.

« Mesquinerie ne sert
Nettoyage s'impose
Danger ne craint. »

« A cette époque, l'affaire ayant été sérieusement prise en main, le service de destruction est parvenu, en un temps minimum à débayer les terrains de cette région de toutes les caisses de munitions et projectiles qui s'y trouvaient. »

La Fraternelle des Démineurs de Belgique exprime à M. le Sénateur de Groote, ses profonds remerciements et l'assure de la respectueuse considération des démineurs.

La Fraternelle des Démineurs de Belgique remercie M. le Ministre de la Défense Nationale de la bienveillance avec laquelle il a bien voulu parler des démineurs.

La Fraternelle des Démineurs de Belgique se porte garante de ce que ses membres, en activité de service, mettront tout en œuvre pour que soit assurée jusqu'en fin de mission la tâche qu'ils ont entreprise et qu'ils accomplissent journellement, sans forfanterie ni peur, pénétrés de la devise du S. E. D. E. E. :

MESSAGE AUX PARENTS

Déjà à l'heure actuelle une cinquantaine d'enfants ont été inscrits pour participer au camp de vacances organisé par P.A.E.P. et qui se tiendra au mois d'août prochain à Momignies (10 km. Ouest de Chimay).

Nous nous permettons d'insister auprès des parents qui n'ont pas encore pris position, pour qu'ils se décident à faire de même pour leurs enfants et ce au plus tôt, avant qu'il ne soit trop tard.

L'écho nous est parvenu de ce que certains parents craignant d'envoyer leurs

coup de gosses ne connaissent même pas chez eux. De plus le grand air et le pittoresque du site ne peuvent que développer leur santé et leur joie de vivre.

Renseignez-vous autour de vous auprès des enfants ayant déjà campé; leurs commentaires enthousiastes vous convaincront mieux que toute description de notre part.

Essayez ! Envoyez-y vos enfants; le seul ennui que vous aurez sera lorsque, de retour, vous enfants pleureront pour retourner au plus vite vers « leur camp »

vivement de faire le nécessaire, pour que cette situation ne s'aggrave pas, en faisant des versements volontaires de 10 frs par mois ou d'un minimum de 120 frs par an à effectuer au cours du mois anniversaire de votre naissance. Le retard ne peut plus être comblé. De cette façon tous ceux qui quittent l'armée avant d'avoir droit à une pension d'ancienneté et qui, plus tard se-
 (3) rat de nouveau assujettis à la sécurité sociale, conservent leurs droits quasi complets à leur pension de vieillesse; même ceux qui s'en iront de l'armée titulaires d'une pension d'ancienneté auront en surplus droit à une rente de vieillesse, qui

dangereuse ou à grande responsabilité et avaient également sollicité une exonération complète ou partielle, tels que les aviateurs, les parachutistes, les commandos, certains encaisseurs, les mineurs, etc.

Nous remercions M. le Ministre des Finances pour la solution acceptable qu'il a bien voulu donner à ce problème; nous remercions également M. le Ministre de la Défense Nationale, M. le Sénateur de Groote, MM. Lefebure, Molitor et Schraepen de même que le Lt-Col. Samijn et le Major Porrewijck pour leur bienveillante intervention dans cette épineuse question.

Image classique :
Travail à la sonde et au détecteur.



Chimay).

Nous nous permettons d'insister auprès des parents qui n'ont pas encore pris position, pour qu'ils se décident à faire de même pour leurs enfants et ce au plus tôt, avant qu'il ne soit trop tard.

L'écho nous est parvenu de ce que certains parents craignent d'envoyer leurs enfants dans tel home de vacances prétextant que la nourriture ne sera peut-être pas parfaite ou que le logement n'y sera pas « royal ».

Nous dirons à ceux-là : « Soyez sans crainte; le camp est organisé dans des conditions d'hygiène et de vie que beau-

des enfants ayant déjà campé, leurs commentaires enthousiastes vous convaincront mieux que toute description de notre part.

Essayez ! Envoyez-y vos enfants; le seul ennui que vous aurez sera lorsque, de retour, vos enfants pleureront pour retourner au plus vite vers « leur camp » où ils ont coulé de si belles heures.

Nous vous rappelons que le prix de la pension ne vous reviendra qu'à 20 francs par jour; les orphelins des démineurs bénéficient de la gratuité de la pension. PARENTS ! pensez au bonheur et au bien-être de vos enfants !

MON REVE FAMILIER

Je fais souvent ce rêve étrange et pénétrant

D'une femme inconnue, et que j'aime et
[qui m'aime

Et qui n'est, chaque fois, ni tout à fait la
[même,

Ni tout à fait une autre, et m'aime et me
[comprend

Car elle me comprend, et mon cœur, tran-
[sparent

Pour elle seule, hélas ! cesse d'être un
[problème.

Pour elle seule, et les moiteurs de mon
[front blême,

Elle seule les sait rafraîchir en pleurant.

Est-elle brune, blonde ou rousse ? je l'i-
[gnore.

Son nom ? Je me souviens qu'il est doux
[et sonore

Comme ceux des aimés que la vie exila.

Son regard est pareil au regard des statues,

Et, pour sa voix lointaine, et calme, et
[grave, elle a

L'inflexion des voix chères qui se sont
[tues.

VERLAINE

Nos petites annonces

FIANÇAILES

Nous avons le plaisir d'annoncer les fiançailles :
de Monsieur RAINOTTE, notre grand bienfaiteur avec Mademoiselle LELOUP, du sympathique Sous-Lieutenant de réserve Jean MAHAIN avec Mademoiselle Heather GARRICK.

NOMINATIONS

Le Major Samijn est nommé Lt-Colonel honoraire. D'autre part, les Lieutenants Desaegher et Jansens ont été promus capitaines. Toutes nos félicitations.

Demande

Une veuve de démineur âgée de 30 ans, mère d'un enfant de 6 ans, demande place de concierge. Connaît les deux langues nationales. (Prière de s'adresser au Secrétariat)

OFFRE.

L'U.F.A.C. organise une excursion en Hollande les 23 et 24 avril. Voyage en autocar, départ de Bruxelles, Anvers ou Gand, participation, tout compris 300 fr. Les membres, que la chose intéresse, peuvent nous écrire, nous leur ferons parvenir programme et conditions exactes.



Flandre OCCIDENTALE

La Vie de nos Sections

BRABANT



La Journée des démineurs

A Courtrai

le dimanche 23 janvier 1949

23 démineurs émérites honorés

par l'Administration Communale

Après Bruges et Ypres, Courtrai à son tour, a connu sa grande réunion annuelle de la Section Flandre Occidentale. Aussi,

ratif et reconnaissant aux Corps des Démineurs, et aussi particulièrement, au Lt-Col. Samyn. Il rappela la conduite

La section provinciale du Brabant a inauguré mardi 22 février dernier son nouveau local « Le Brasseur », rue au Beurre, à Bruxelles.

Au cours de cette réunion nous avons eu le grand honneur d'entendre Maître R. de Keersmaeker, Capitaine-Commandant de réserve. Chef du Réseau Carol. Il ne nous est malheureusement pas possible de reproduire ici la conférence dont le sujet était « La Guerre des Renseignements sous l'occupation allemande » et quoiqu'en dise l'orateur, cette conférence, bien que toute technique qu'elle fut, était des plus captivantes. On ne présente pas un orateur tel que Maître de Keersmaeker et nul ne pouvait mieux le faire que le Capitaine Guillaume, c'est pourquoi nous lui cédonns en quelque sorte la parole en

panisant ne sont que le reflet.

Mais ce poète est aussi un homme d'action. Il l'a prouvé de la manière la plus éclatante au cours de la guerre, lorsque sollicité, sur les instances des autorités de Londres, il accepta dans des conditions extrêmement périlleuses de prendre la tête d'un service de contre-espionnage — le Réseau Carol — avec mission de pénétrer les réseaux allemands d'espionnage.

Il réussit avec brio parfait à capter leur totale confiance, à telle enseigne que certains officiers allemands des services d'espionnage n'en sont pas encore revenus à l'heure actuelle...

Mais de telles missions n'allaient pas, malheureusement, sans d'énormes risques — connus et acceptés par lui, et aussi par sa femme. la cantatrice Lucy NORMAN

Après Bruges et Ypres, Courtrai à son tour, a connu sa grande réunion annuelle de la Section Flandre Occidentale. Aussi, sur la place du Marché, y avait-il une animation inaccoutumée; des démineurs et anciens démineurs venus des coins les plus reculés de la province s'y trouvaient rassemblés. Un cortège, composé d'environ 300 membres de la Fraternelle et ayant le drapeau du IIe Bataillon en tête, parcourut les rues de Courtrai.

A 11 heures, une messe solennelle fut chantée par M. l'Aumônier ROOSE, R., ancien aumônier du IIe Bataillon.

L'église était bondée. De nombreuses délégations d'Anciens Combattants avaient tenu à faire acte de présence, ainsi que M. A. De Taye, représentant national et bourgmestre de Courtrai, MM. Lagae, échevin de Terrie, secrétaire communal, le Lt-Col. Samyn, et d'autres représentants de mouvements patriotiques, œuvres sociales, etc.

Après la lecture de l'Evangile, un sermon impressionnant et tout de circonstance fut tenu par l'ancien Aumônier des démineurs Baert qui en termes vigoureux, apporta un hommage émouvant à ceux qui tombèrent sous la devise : « SOIS FORT DANS LE COMBAT ».

M. Baert clôtura son sermon par une prière adressée à Ste-Barbe, patronne des Démineurs.

Les personnalités et délégués se rendirent alors au monument aux Morts, précédés des nombreux drapeaux et délégations. Le Lt-Col. Samyn au nom de la Fraternelle, y déposa une gerbe garnie aux couleurs nationales, après quoi une minute de silence fut observée.

Une réception eut lieu dans la salle gothique de l'Hôtel de ville. M. le Bourgmestre ouvrit la séance par un discours par lequel il apporta, un hommage admi-

ratif et reconnaissant aux Corps des Démineurs, et aussi particulièrement, au Lt-Col. Samyn. Il rappela la conduite héroïque et l'intervention efficace de cet officier et de ses hommes durant l'occupation et après la libération.

Il accorda également une pensée à ceux qui sont tombés au service du déminage, à leur veuve, leurs orphelins, ainsi qu'aux nombreux invalides.

Une remise de décorations eut lieu ensuite à 23 démineurs pour les nombreux services rendus. Furent du nombre: le Lt-Col. Samyn, le Cap. Samyn, l'Adj. Bories, l'Adj. Vande Velde, le serg. Goethals, etc. Le Lt-Col. prit la parole pour remercier la Ville de Courtrai et son maire pour tout l'honneur qui était rendu ce jour aux démineurs. Il rappela brièvement les terribles bombardements subis par la Ville, le sauvetage des sinistrés et l'enlèvement des bombes non explosées.

Cette belle cérémonie se termina par un vin d'honneur offert à tous les présents.

Un démocratique dîner rassembla les démineurs à la Taverne des Sports. Vers 3 heures commença la grande assemblée générale qui eut lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Le Lt-Col. Samyn fit rapport sur les multiples activités des sections de Flandres au cours de l'année 1948. Il remercia aussi les différents bienfaiteurs du déminage. Après quoi un hommage spécial fut rendu au Sergent Nuytens, grand invalide.

Une distribution de diplômes et d'insignes fut suivie d'une tombola monstre. Une partie dansante clôtura heureusement la journée.

En résumé, ce fut une magnifique journée pour nos démineurs.

d'après DENYS, Roger.

et nul ne pouvait mieux le faire que le Capitaine Guillaume, c'est pourquoi nous lui cédon's en quelque sorte la parole en reproduisant ci-dessous la présentation qu'il a faite du conférencier.

Mon Général, Mesdames, Messieurs,

Au moment de vous présenter notre Conférencier de ce soir, mon ami, Maître Robert de Keersmaecker — et je puis vous avouer que son amitié m'honore grandement — il me revient en mémoire la chanson de Mac Nab dont vous vous souvenez sans doute et qui s'intitule « La chanteuse et le conférencier », parce que notre Conférencier lui aussi est l'auteur de sa conférence, mais que, fort heureusement il n'est pas mort...

Ei s'il n'est pas mort, c'est grâce sans doute à une justice immanente, car notre ami de Keersmaecker est un pèlerin de l'aventure qui en connaît et en accepte tous les risques.

Sainte-Beuve, je crois, disait qu'il existe dans la plupart des hommes un poète mort jeune à qui l'homme survit. Notre ami, lui, n'a jamais cessé d'être un poète, si l'on entend par là non seulement le versificateur, mais l'homme qu'a toujours animé le goût de l'évasion intérieure et qui a su transposer ses rêves dans la réalité, pour les vivre en une sorte de « chanson de gestes » qui lui a procuré toutes les exaltations du poème.

« Homme libre, toujours tu chériras la mer ». Ce vers de Mallarmé, Robert de Keersmaecker l'a vécu, lui dont le premier geste d'indépendance a consisté dans un engagement sur un navire en partance pour les Amériques. Et ainsi l'on peut dire qu'il a été en quelque sorte un as de la barre avant de devenir un maître du barreau... Il en a rapporté des poèmes, des sujets de chanson et sans doute aussi une sorte de nostalgie dont ses goûts d'his-

maîtreusement, sans d'énormes risques — connus et acceptés par lui, et aussi par sa femme, la cantatrice Lucy NORMAN, qui le secondait dans sa tâche. Et c'est à sa présence d'esprit que nous devons sans doute de pouvoir écouter ce soir notre conférencier.

Car un beau jour, sur dénonciation d'un agent belge d'un autre réseau, la Police secrète allemande fit irruptio⁸³¹ chez lui et l'arrêta séance tenante. Fort heureusement, sa femme avait pu, payant d'audace, faire disparaître les preuves les plus accablantes de l'importance du rôle qu'ils avaient joué à la tête de leur réseau. Tous deux furent jetés en prison, et tous deux connurent les horreurs de la mise au secret pendant des semaines et des mois, des sévices et des interrogatoires du 3ème degré. Fort heureusement encore, la libération survint alors que Robert de Keersmaecker se trouvait au Camp de Beverloo. Et ici de nouveau, la Justice immanente joua en sa faveur, puisque pour lui aussi, ce fut la libération.

Ce que fut le rôle du contre-espionnage, rôle obscur et tellement ingrat, lui-même va vous l'exprimer. Je suis convaincu que vous l'écouteriez comme il se doit pour quelqu'un qui sait de quoi il parle et qui a payé très cher pour le savoir.

Maître de Keersmaecker, la Fraternelle des Démineurs de Belgique nous remercie d'avoir bien voulu pour ses membres ouvrir pour un soir des pages du livre de votre vie que vous aviez juré ne jamais ouvrir. Vous avez bien voulu le faire, parce que vous aviez le sentiment de vous trouver avec des camarades de combat, combattants obscurs et soldats au ralenti comme vous le disiez si bien, nous vous sommes d'autant plus reconnaissants d'avoir avant la lettre senti combien nous vous avions compris et admiré.